

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom: Diffusit M

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0015861-0000

Numéro de l'autorisation: BE2017-0029

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	5
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	5
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	5
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	6
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	6
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	6
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	6
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	6
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	7
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	7
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	7
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	7
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	8
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	8
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	8
4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	9

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	9
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	9
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	9
5.1. Consignes d'utilisation	9
5.2. Mesures de gestion des risques	10
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers	10
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	11
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales	11
6. Autres informations	11

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Belgique Diffusit M

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	BASF Wolman GmbH
	Adresse	Dr.-Wolman-Strasse 31-33 76547 Sinzheim Allemagne
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0015861-0000	
Numéro de l'autorisation	BE2017-0029	
Date de l'autorisation	2017-12-05	
Date d'expiration de l'autorisation	2021-08-31	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	BASF Wolman GmbH
Adresse du fabricant	Dr.-Wolman-Str. 31-33 76547 Sinzheim Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Dr.-Wolman-Str. 31-33 76547 Sinzheim Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	9 - Acide borique
Nom du fabricant	Borax Europe Limited
Adresse du fabricant	2 Eastbourne Terrace W2 6LG London Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	US Borax Inc; 14486 Borax Road CA 93516-2000 Boron États-Unis
	Bandirma bor ve asit fab. Islt. Müdürlüğü 10200 Bandirma/Balikesir Turquie
	Emet kolemanit Islt. Müdürlüğü 43700 Emet/Kütahya Turquie

Substance active	29 - Tétraborate de disodium
Nom du fabricant	Borax Europe Limited
Adresse du fabricant	2 Eastbourne Terrace W2 6LG London Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	US Borax Inc; 14486 Borax Road CA 93516-2000 Boron États-Unis
	Bandirma bor ve asit fab. Islt. Müdürlüğü 10200 Bandirma/Balikesir Turquie
	Emet kolemanit Islt. Müdürlüğü 43700 Emet/Kütahya Turquie

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide borique	boric acid	Substance active	10043-35-3	233-139-2	52.5
Tétraborate de disodium	Disodium tetraborate pentahydrate	Substance active	12179-04-3	215-540-4	24.8
2-Aminoethanol		Solvant	141-43-5	205-483-3	6.6

2.2. Type de formulation

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus .
Peut irriter les voies respiratoires.
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Ne pas respirer les vapeurs.
Ne pas respirer les aérosols.
Ne pas respirer les brouillards.
Porter des gants de protection.
Porter des vêtements de protection.
Porter un équipement de protection des yeux.
Éviter le rejet dans l'environnement.
EN CAS D'INGESTION:Rincer la bouche.NE PAS faire vomir.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.Rincer la peau à l'eau.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:Consulter un médecin.
Garder sous clef.
Éliminer le contenu dans une usine d'incinération adaptée ou une décharge respectant la réglementation des autorités locales

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Traitement par pulvérisation

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Basidiomycetes:-Hyphe Champignons-Serpula lacrymans
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Système Ouvert: traitement par pulvérisation - -
Taux et fréquences d'application	60 g Diffusit M/m ² de bois - concentré soluble, Dilution max. 12.5% - Curatif
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Jerrycan, Plastique: HDPE ,Max. 5 kg Bidon, Plastique: HDPE , max. 30 kg Conteneur IBC, Plastique: HDPE , Max. 1300 kg

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

<p>1) Mesures de protection personnelles: Les mesures de gestion des risques suivantes doivent être appliquées à moins qu'elles puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles. Gants de protection chimique (EN 374) : les spécifications fournies doivent préciser un matériau adéquat, l'épaisseur et le niveau de protection. Au moins une référence de gants adéquats doit être indiquée. Le détenteur de l'autorisation doit obtenir d'un fournisseur de gants au moins une confirmation correspondante pour un produit concret offrant une protection effective. La confirmation doit être présentée sur demande.</p> <p>Pour le traitement manuel ultérieur, il convient de porter des gants résistants aux produits chimiques (EN 374).</p> <p>Pour le traitement par pulvérisation, il convient de porter en plus une combinaison de protection (au moins de type 4, EN 14605). Pour le traitement par pulvérisation, il convient de porter en plus un équipement de protection respiratoire (au moins une cagoule à ventilation assistée avec filtre à particules TH3P).</p> <p>2) Mesures de protection techniques/organisationnelles: Lors de la pulvérisation, assurer une ventilation adéquate en conformité avec la limite d'exposition professionnelle du 2-aminoéthanol et du 2-butoxyéthanol (ventilation industrielle ou laisser les fenêtres et portes ouvertes). Le temps de séjour dans la zone traitée doit être réduit au minimum</p>
--

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - traitement au pinceau

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Basidiomycetes:-Hyphe Champignons-Serpula lacrymans
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Système ouvert: traitement par pinceau/rouleau - -
Taux et fréquences d'application	60 g Diffusit M/m ² de bois - concentré soluble, Dilution max. 25.0% - Curatif
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Jerrycan, Plastique: HDPE , Max. 5 kg Bidon, Plastique: HDPE , Max. 30 kg Conteneur IBC, Plastique: HDPE , Max. 1300 kg

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

1) Mesures de protection personnelles:

Les mesures de gestion des risques suivantes doivent être appliquées à moins qu'elles puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles.

Gants de protection chimique (EN 374) : les spécifications fournies doivent préciser un matériau adéquat, l'épaisseur et le niveau de protection. Au moins une référence de gants adéquats doit être indiquée. Le détenteur de l'autorisation doit obtenir d'un fournisseur de gants au moins une confirmation correspondante pour un produit concret offrant une protection effective. La confirmation doit être présentée sur demande.

Pour le traitement manuel ultérieur, il convient de porter des gants résistants aux produits chimiques (EN 374).

Pour le traitement au pinceau, il convient de porter en plus une combinaison de protection (au moins de type 6, EN 13034).

2) Mesures de protection techniques/organisationnelles:

Lors du traitement au pinceau, assurer une ventilation adéquate en conformité avec la limite d'exposition professionnelle du 2-aminoéthanol et du 2-butoxyéthanol (ventilation industrielle ou laisser les fenêtres et portes ouvertes). Le temps de séjour dans la zone traitée doit être réduit au minimum.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Imprégnation par injection

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Basidiomycetes:-Hyphe Champignons-Serpula lacrymans
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Système ouvert: injection - Imprégnation par injection
Taux et fréquences d'application	3 - 6 kg Diffusit M/m ³ de bois - concentré soluble, Dilution max. 25.0% - Curatif
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Jerrycan, Plastique: HDPE ,Max. 5 kg Bidon, Plastique: HDPE , Max. 30 kg Conteneur IBC, Plastique: HDPE , Max. 1300 kg

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Mesures de protection personnelles:

Les mesures de gestion des risques suivantes doivent être appliquées à moins qu'elles puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles.
Gants de protection chimique (EN 374) : les spécifications fournies doivent préciser un matériau adéquat, l'épaisseur et le niveau de protection. Au moins une référence de gants adéquats doit être indiquée. Le détenteur de l'autorisation doit obtenir d'un fournisseur de gants au moins une confirmation correspondante pour un produit concret offrant une protection effective. La confirmation doit être présentée sur demande.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Imprégnation par injection sous pression

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Basidiomycetes:-Hyphe Champignons-Serpula lacrymans
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Système ouvert: injection - Imprégnation par injection sous pression
Taux et fréquences d'application	3 - 6 kg Diffusit M/m ³ de bois - concentré soluble, Dilution max. 25.0% - Curatif
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Jerrycan, Plastique: HDPE , Max. 5 kg Bidon, Plastique: HDPE , Max. 30 kg Conteneur IBC, Plastique: HDPE , Max. 1300 kg

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Mesures de protection personnelles:

Les mesures de gestion des risques suivantes doivent être appliquées à moins qu'elles puissent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles.
Gants de protection chimique (EN 374) : les spécifications fournies doivent préciser un matériau adéquat, l'épaisseur et le niveau de protection. Au moins une référence de gants adéquats doit être indiquée. Le détenteur de l'autorisation doit obtenir d'un fournisseur de gants au moins une confirmation correspondante pour un produit concret offrant une protection effective. La confirmation doit être présentée sur demande.

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

Les consignes d'utilisation doivent être respectées pour éviter tous risques pour les êtres humains et l'environnement.

Eviter tout contact superflu avec le produit. Un mauvais usage peut avoir des effets néfastes sur la santé.

Le traitement curatif effectué par l'utilisateur doit être réalisé dans un espace fermé (à l'intérieur).

Le bois traité doit uniquement être utilisé dans les domaines relevant des classes d'emploi 1 et 2.

Classe d'emploi 1: situation dans laquelle le bois ou le matériau à base de bois est abrité, entièrement protégé contre les intempéries et non exposé à l'humidification.

Classe d'emploi 2: situation dans laquelle le bois ou le matériau à base de bois est abrité, entièrement protégé contre les intempéries, mais où l'humidité ambiante élevée peut conduire à une humidification occasionnelle, mais non persistante.

Pour éviter tout rejet inutile dans l'environnement, son utilisation sur le sol adjacent à la maçonnerie intérieure (sol naturel particulièrement damé) n'est autorisée que lorsqu'un examen approfondi par un professionnel a révélé que d'une part il n'existe aucune alternative efficace et que d'autre part l'utilisation du produit sur sol intérieur, au regard de la nature et de l'ampleur de l'infestation par l'organisme nuisible, est indispensable et incontournable. Pas d'utilisation sur sol à l'extérieur.

Le produit doit être remué avant et pendant l'utilisation.

5.2. Mesures de gestion des risques

1) Équipement de protection individuelle:

Protection respiratoire : porter un appareil de protection respiratoire si la ventilation est inadéquate. Filtre combiné pour les gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques, acides et alcalins (par ex. EN 14387 type ABEK).

Protection des mains : gants de protection chimique adéquats (EN 374), y compris pour le contact direct prolongé (recommandation : indice de protection 6 correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon la norme EN 374) : par ex. caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm) et autres. Les consignes d'utilisation du fabricant doivent être respectées en raison de la grande diversité des types disponibles.

Protection des yeux : lunettes de protection étanches (lunettes anti-projections) (par ex. EN 166)

Protection du corps : l'équipement de protection pour le corps doit être choisi en fonction du niveau d'activité et d'exposition.

2) Mesures générales de sécurité et d'hygiène:

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Manipuler en respectant les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles. Il est recommandé de porter des vêtements de travail fermés. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Il convient de se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Il convient de nettoyer la peau et d'appliquer un produit de soin après le travail. Les gants doivent être inspectés régulièrement et avant chaque utilisation. Les remplacer si nécessaire (par ex. en cas de fuites dues à des piqûres).

3) La contamination du sol et des masses d'eau doit être évitée.

4) Seules les méthodes d'application autorisées peuvent être utilisées dans et autour des bâtiments sous toit afin d'éviter toute contamination de l'environnement.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Toutes les pertes de produits doivent être contenues et éliminées de manière sûre selon une méthode approuvée par les autorités de traitement des déchets conformément à la réglementation nationale en la matière.
Le sol, les plans d'eau et les cours d'eau ne doivent pas être contaminés par le produit ou le conteneur usagé.
Le produit ne doit pas pénétrer dans les canalisations et le réseau d'égouts.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

La durée de conservation du produit est de 24 mois.

6. Autres informations